

GRILLES-HORAIRES DE LA 3E ANNEE. (1) (2)

	LG	LS	S	E	
1. Religion / Morale / CPC	2	2	2	2	FC
2. Français	5	5	5	5	FC
3. Néerlandais	4	4	4	4	FC
4. Anglais	4	4	4	4	OB
5. Mathématique +	5	5	5	5	FC
6. Géographie	1	1	1	1	FC
7. Histoire	2	2	2	2	FC
8. Education physique	2	2	2	2	FC
9. Biologie	1	2	2	1	FC
10. Chimie	1	1	1	1	FC
11. Physique	1	2	2	1	FC
12. Latin	4	4	-	-	OB
13. Grec	2	-	-	-	OB
14. Sc. économ.	-	-	-	4	OB
15. Informatique	-	-	1	1	AC
TOTAUX	34	34	31	33	

Remarques importantes :

- (1) Sous réserve. Les grilles-horaires présentées sont susceptibles d'être modifiées si de nouvelles contraintes, directives ou exigences ministérielles étaient imposées à l'enseignement secondaire, d'ici au 1er septembre prochain.
- (2) L'élève n'ayant pas atteint le niveau des études requis à l'issue de la 2e année se verra imposer par le Conseil de classe une année supplémentaire (faisant partie du 1er degré), appelée 2e année supplémentaire (grille-horaire sur demande).

Signification des abréviations FC : formation commune. OB : option de base simple obligatoire. AC : activité complémentaire obligatoire